



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE

**Quarante-troisième session**

**Rome, 1-7 juillet 2023**

**Deuxième rapport du Bureau de la Conférence**

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

NM881/f

## Droit de vote

1. Le Bureau a examiné les demandes émanant de 17 États membres qui sont redevables d'arriérés de contributions et qui souhaitent bénéficier d'une autorisation spéciale et voir leur droit de vote rétabli en vertu du paragraphe 4 de l'article III de l'Acte constitutif. À la suite de cet examen, le Bureau a recommandé à la Conférence d'approuver, à sa 43<sup>e</sup> session, le rétablissement du droit de vote des 17 États membres dont la liste figure à l'annexe 1.
2. **Le Bureau a recommandé que la Conférence prenne note de l'importance du projet de résolution qu'elle est invitée à adopter au titre du point 24 de son ordre du jour, en vue de l'examen des demandes de rétablissement de droit de vote à ses futures sessions, ainsi que du fait qu'il est important que la Direction prête un appui adéquat au Bureau pour l'aider à examiner ces demandes.**

**Annexe 1****États membres pour lesquels il est recommandé de rétablir le droit de vote**

Le Bureau recommande à la Conférence d'approuver, à sa 43<sup>e</sup> session, en vertu du paragraphe 4 de l'article III de l'Acte constitutif, le rétablissement du droit de vote des États membres suivants:

Comores, Cuba, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Libéria, Libye, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie.